



Vice caché sur véhicule récent

Par **marcolabidouille91**, le **03/07/2010 à 16:41**

Bonjour,rrnrnJ'ai fait l'acquisition d'un véhicule neuf en décembre 2007, totalisant à ce jour 37 000 km. En mars 2010, alors que la garantie était terminée depuis 6mois, je suis resté immobilisé car les vitesses ne passaient plus correctement. rnrnJ'ai donc déposé mon véhicule chez un concessionnaire citroen afin de le faire réparer. rnrnIl s'est avéré que le problème venait du volant moteur et de l'embrayage. Le montant des réparations s'élève à 2474,00 euros. Cirtroen france m'accorde une participation de 600 euros.rnrnJe trouve cette participation inacceptable du fait que ce type de panne ne doit en aucun cas survenir sur un véhicule récent avec si peu de kilomètres.rnrnPensez vous qu'il soit envisageable de réclamer une participation plus conséquente, voir totale, face à cette situation.rnrnEn effet, je considère que nous avons à faire à un vice caché tel qu'il pourrait être vu dans l'article 1 641 du code civil.rnDe même, après une rapide recherche sur internet, ce symptôme est très fréquent sur ce véhicule.rnrnJe vous en remercie de l'interet que vous voudrez bien porter à ma demande.rnrnBien CordialementrrnrnMarc HAVY